

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

2009

CAS PRATIQUE

L'association « 4x4 en folie » dirigée par M. PAUL a organisé une randonnée ouverte aux véhicules 4x4, motos et quads dans les monts d'Auvergne. Au cours de cette randonnée, des dégâts très importants sont occasionnés sur certaines voies détrempées, notamment en raison de trois véhicules légers qui se sont embourbés. M. PAUL apprend ces exactions, et indique aux policiers venus l'interroger qu'il n'était pas présent durant la randonnée, et que le parcours proposé n'avait aucun caractère obligatoire ou contraignant pour les participants. M. SMITH, qui habite sur le parcours de la randonnée, a sollicité et rémunéré un gendarme, M. GRIPPE SOU, pour qu'il identifie les propriétaires des véhicules dont il lui a fourni l'immatriculation. Le gendarme interroge le fichier automatisé et communique l'identité des trois propriétaires des 4x4.

Mais M. GRIPPE SOU a décidément besoin de beaucoup d'argent. Il sait que les films à caractère masochiste se vendent très bien sur le net, et comme il est passionné de vidéo, il entreprend de tourner un film de ce genre. Il tente alors de convaincre sa compagne, Mme SOUMISE, d'être la principale actrice du film. Celle-ci hésite beaucoup notamment au sujet de certaines scènes au cours desquelles M. GRIPPE SOU devra lui porter des coups particulièrement violents. Après beaucoup de réflexion, elle accepte le tournage par amour et parce qu'elle sait que son compagnon a besoin d'argent. Le jour du tournage de la scène controversée, Mme SOUMISE, est hospitalisée et le médecin de garde établit un certificat médical faisant état d'une ITT supérieure à 8 jours. Fatiguée, atteinte dans sa chair et déçue du comportement de son compagnon, elle rentre tard le soir chez elle. Devant la cacophonie des enfants qui se montrent particulièrement agités et capricieux ce soir là sans se douter de ce qu'avait subi leur mère, Mme SOUMISE administre à chacun de ses trois enfants deux cachets d'un anxiolytique. Le médicament provoque immédiatement une profonde somnolence, qui inquiète finalement la mère, laquelle appelle au final le SAMU. Ignorant réellement la gravité de la situation, le médecin de garde dépêché par le SAMU franchit une ligne continue pour rouler dans le couloir des bus afin d'arriver le plus rapidement possible sur les lieux. Il est verbalisé avant son arrivée, puis porte secours aux enfants lesquels sont en fait simplement plongés dans un profond sommeil. Interrogée par les policiers, la mère déclare qu'elle savait que les doses administrées étaient sans risque puisqu'elle s'était renseignée auprès d'un médecin.

Vous qualifierez pénalement les faits, déterminerez toutes les responsabilités et les moyens de défense des protagonistes de cette affaire en écartant toutefois le cas de M. SMITH.

L'usage du Code pénal est autorisé.